



Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie



19 janvier 2010 - Communiqué - Cas groupés de maladie du charbon chez des consommateurs d'héroïne en Ecosse et en Allemagne

Depuis le 6 décembre 2009, 15 cas confirmés de maladie du charbon ont été signalés chez des consommateurs d'héroïne, 14 en Ecosse et 1 en Allemagne. Huit personnes sont décédées.

L'origine la plus probable des infections et des décès est la consommation d'héroïne contaminée par des spores du charbon.

Parmi les personnes concernées, la plupart a consommé l'héroïne par voie injectable, mais certains également par voie inhalée ou fumée.

Aucune caractéristique particulière, comme l'aspect ou la couleur ne permet de déterminer si l'héroïne est contaminée par les spores du charbon. De plus, elle se dissout ou se consomme de la même manière qu'une héroïne non contaminée.

Il est possible que le produit contaminé circule dans d'autres pays européens dont la France.

La maladie du charbon est une infection causée par une bactérie qui persiste dans l'environnement extérieur sous forme de spores très résistantes. L'infection qui en découle est très grave et peut être mortelle en l'absence de traitement.

Dans les cas d'utilisation d'héroïne contaminée, les premiers signes de l'infection par le bacille du charbon peuvent être des rougeurs et des gonflements aux sites d'injection notamment, ou s'étendant rapidement, même à distance du point d'injection. La fièvre est supérieure à 38°5.

En présence de ces symptômes, ou d'une simple fièvre, il faut consulter d'urgence en mentionnant la consommation d'héroïne. Un traitement antibiotique précoce est essentiel et efficace.

Pour l'information des usagers et renseignements sur les structures locales de prise en charge :

- Drogues info service : <http://www.drogues-info-service.fr> - 0800 23 13 13
- ASUD (Association d'usagers de drogues) : <http://www.asud.org> - 01.43.15.08.00

Contacts presse :

MILDT : nathalie.bobichon@pm.gouv.fr - 01 42 75 69 57

OFDT : julie-emilie.ades@ofdt.fr - 01 41 62 77 46

DGS : laurence.danand@sante.gouv.fr - 01 40 56 42 43

Afssaps : magali.rodde@afssaps.sante.fr - 01 55 87 30 22

Invs : l.benadiba@invs.sante.fr - 01 41 79 67 08